Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL163-DE

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

****

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, M. CLEMENCEAU, Mme DARRIEUTORT, M. LARTIGUE, Mme PERES, M. PERRIN, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, DESTAINVILLE, MM. FONS, PEDEDAUT, VICARD, BESSAUD, Mme ROUX, M. MORNAY, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES, LAGAHE

Absents avec pouvoir : M. LAPLACE (pouvoir à M. CHALARON), Mmes COUDROY (pouvoir à Mme LOISON), DOMBLIDES (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. MELIANDE (pouvoir à M. LARTIGUE), POLLE (pouvoir à M. PEDEDAUT)

Secrétaire de séance : Mme ROUX

---

26 – 163 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ORTHEZ ET LE DISPOSITIF INTÉGRÉ DES INSTITUTS THÉREPEUTIQUES , ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES (DITEP) BEAULIEU

Rapport présenté par Madame DARRIEUTORT, maire-adjoint :

Afin de permettre au DITEP Beaulieu de créer des ateliers supports à la rencontre et des « lieux de paroles », la Ville d'Orthez (via les Espaces Jeunes) et l'association Caminante (pour le DITEP Beaulieu), s'associent pour l'utilisation de locaux et de matériel de musique dans le cadre d'ateliers éducatifs (cf. projet de convention de partenariat ci-joint).

Les ateliers éducatifs sont animés par un professionnel du DITEP Beaulieu et s'appuient sur les compétences et les intérêts des jeunes, autour de supports concrets, créatifs ou sportifs, sollicitant tant l'esprit que le corps.

Les objectifs pour le DITEP sont les suivants :

- Découvrir, au sens large, le domaine musical (styles musicaux, instruments, studio),
- Mettre en place des numéros pour les spectacles de fin d'année,
- S'ouvrir vers l'extérieur et se rapprocher de leurs lieux de vie.

Les objectifs pour les Espaces Jeunes sont les suivants :

- Rapprocher les jeunes de l'offre de loisirs en leur faisant notamment découvrir les Espaces Jeunes,
- Aller à la rencontre des jeunes et créer du lien avec eux,
- Être identifiés en tant qu'adultes ressources,
- Favoriser la mixité des publics jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de convention de partenariat avec le DITEP Beaulieu ci-joint, valable pour l'année 2026/2027,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL163-DE

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 octobre 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez

MAIRIE D'ORTHEZ
Pyrénées-Atlantiques

Publiée le